

AFFAIRE N° 15

RATIFICATION des dépenses imprévues pendant l'année 1957:
8.566 Fr et ratification dépenses imprévues pendant l'année 1958.

Le Maire donne lecture des rapports/

1°) Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de ratifier la dépense faite au titre de l'année 1957, pour la cession d'une boîte aux lettres supplémentaire à Saint-Denis, à l'intérieur de l'enceinte de l'Hôpital Départemental

Mandat n° 2636 du 20 Décembre 1957 8.566 Fr
=====

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU. ./...

2°) Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de ratifier les dépenses imprévues faites en 1958.

Mandat n° 639 du 6 Mai 1958:

Mr DALAPA Prémont - capture de 2 cabris,
en avril 1958 300 Fr

Mr TOUSSAINT Daniel: capture d'un boeuf en
avril 1958 150 Fr

Ku:

*M. Deyin, le 21 juillet 1958
Le Trésorier par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: J. Algis*

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.